



Référence : *Le commissaire de la concurrence c Superior Propane Inc*, 2000 Trib conc 14

N° de dossier : CT1998002

N° de document du greffe : 265

AFFAIRE CONCERNANT la *Loi sur la concurrence*, LRC 1985, c C-34 et les *Règles du Tribunal de la concurrence*, DORS/94-290, dans leur version modifiée;

ET AFFAIRE CONCERNANT une enquête fondée sur l'alinéa 10(1)b) de la *Loi sur la concurrence* concernant l'acquisition projetée d'ICG Propane Inc par Superior Propane Inc;

ET AFFAIRE CONCERNANT une demande présentée par le commissaire de la concurrence aux termes de l'article 92 de la *Loi sur la concurrence*.

ENTRE :

Le commissaire de la concurrence
(demandeur)

et

**Superior Propane Inc et
ICG Propane Inc**
(défenderesses)



Décision rendue sur le fondement du dossier.

Devant le membre judiciaire : Monsieur le juge McKeown (président)

Date de l'ordonnance : Le 17 mai 2001

Ordonnance signée par : Monsieur le juge McKeown

**ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE FIXANT L'ÉCHÉANCIER À LA
SUITE DES MOTIFS DE L'ORDONNANCE RENDUS PAR LA COUR D'APPEL
FÉDÉRALE LE 4 AVRIL 2001**

[1] VU l'ordonnance fixant l'échéancier à la suite des motifs de l'ordonnance rendus par la Cour d'appel fédérale le 4 avril 2001;

[2] ET VU les lettres échangées entre les avocats du commissaire et les avocats des défenderesses concernant l'ordonnance mentionnée précédemment;

[3] ET ÉTANT CONVAINCU QUE la présente ordonnance doit être rendue en l'espèce;
LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT :

[4] Le paragraphe 7 de l'ordonnance fixant l'échéancier à la suite des motifs de l'ordonnance rendus par la Cour d'appel fédérale le 4 avril 2001 sera modifié, en remplaçant les dates énoncées dans l'ordonnance par les suivantes :

Le 25 juin 2001 Le commissaire signifiera et déposera son exposé des arguments.

Le 13 août 2001 Les défenderesses signifieront et déposeront leur exposé des arguments en réponse.

Le 4 septembre 2001 Le commissaire signifiera et déposera son exposé des arguments en réplique.

FAIT à Ottawa, ce 17^e jour de mai 2001.

(s) W.P. McKeown

AVOCATS :

Pour le demandeur :

Le commissaire de la concurrence
John F. Rook, Q C
William J. Miller
Jo'Anne Streckf
Christopher Naudie
Donna Blois

Pour les défenderesses :

Superior Propane Inc
ICG Propane Inc

Neil Finkelstein
Melanie L. Aitken